

CAUTIONNEMENT COLLECTIF des Travaux Publics et Privés S.C.
SOCIETE AGREEE PAR LE SPF FINANCES

Avenue du Col-Vert, 5 1170 Bruxelles - Tel 02 676 19 20 - Fax 02 513 02 91 - N° d'Entreprise 0403259880 RPM Bruxelles

AAAAA

ACTE DE CAUTION Nr.

AAAAA

Le Cautionnement Collectif des Travaux Publics et Privés S.C., ci-après dénommé: FIDERIS représenté par

AAAAA

AAAAA

déclare se constituer caution solidaire d'ordre et pour compte de:

AAAAA

AAAAA

AAAAA AAAAA

ci-après dénommé: l'entrepreneur

au bénéfice de:

AAAAA

AAAAA

ci-après dénommé: le bénéficiaire

pour la bonne exécution des travaux:

AAAAA

FIDERIS s'oblige en conséquence, sous la renonciation à tout bénéfice de division ou de discussion,
à payer jusqu'à concurrence du montant maximum de:

EUR

AAAAA

les montants dont l'entrepreneur pourrait se trouver débiteur envers le bénéficiaire en raison
de la mauvaise exécution des travaux.

Le cautionnement est libéré conformément aux dispositions contractuelles, mais au plus tard à la réception
définitive des travaux .

A défaut d'appel au cautionnement dans les 30 jours à compter de la date du procès-verbal de réception définitive ou dans
les 5 ans à compter de la date du procès-verbal de réception provisoire, le présent cautionnement deviendra nul et sans effet.
Pour être valable, cet appel sera introduit par le bénéficiaire par courrier recommandé adressé à FIDERIS avec la preuve de la
mauvaise exécution du contrat d'entreprise pendant la période de garantie.

Sauf accord écrit et préalable de FIDERIS, le cautionnement n'est pas transférable ou ne peut être mis en gage.

Pour l'exécution du présent acte, FIDERIS fait élection de domicile à 1170 Bruxelles,
Avenue du Col-Vert, 5

Fait en double exemplaire à Bruxelles, le

AAAAA

AAAAA